



Mémento « rentrée 2020 » à destination des parents et de leurs enfants, nos élèves

Objet : Rentrée 2020 - Modalités de reprise en contexte de Covid-19

Bourg en Bresse le 24 août 2020,

Mesdames, Messieurs

Le contexte sanitaire généré par l'épidémie de Covid-19 oblige à prendre des dispositions particulières en cette rentrée 2020, en accord avec le protocole sanitaire validé par M. Le Ministre.

A ce titre, les principes qui guideront l'organisation de la rentrée et les règles en vigueur en ce début d'année et jusqu'à nouvel ordre sont les suivants.

- 1- Tous les élèves seront accueillis à la rentrée sauf évolution du protocole**
- 2- Le nouveau protocole sanitaire assouplit fortement les mesures de distanciation physique et les mesures visant à empêcher le brassage des élèves.**
- 3- La nécessité de préserver les mesures barrières afin de limiter la propagation du virus.**

Dans ce cadre, le protocole de rentrée au lycée LALANDE se caractérisera par les mesures et règles suivantes. Ces mesures et règles seront effectives jusqu'à nouvel ordre. Le protocole sanitaire est susceptible d'évoluer avec la situation sanitaire : l'établissement se réserve le droit de modifier les règles présentées ci-dessous en conséquence. Les gestes barrières préconisés par les autorités sanitaires restent en vigueur. Un rappel sera fait aux élèves à la rentrée. Les élèves qui montrent des symptômes et une température supérieure à 38° restent chez eux et préviennent au plus tôt l'établissement. Les élèves qui viennent au lycée avec ces symptômes seront renvoyés chez eux.

Pendant la journée :

- 1- L'accès et la sortie du lycée se fait par la grande grille à 8H sur les récréations à 14H et à 17H. Dans les autres cas, l'accès et la sortie se font par la porte principale par la cour d'honneur.
- 2- Le port du masque est obligatoire pour les élèves dès l'entrée au lycée lors des déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux, dans les lieux clos lorsque la distanciation physique n'est pas assurée, notamment dans les salles de classes, le CDI, les salles de permanence, les couloirs... Le port du masque est aussi obligatoire dans la cour du lycée.
- 3- L'accès à la restauration scolaire se fait avec le masque et suppose le passage obligatoire à une borne de gel hydroalcoolique. Les élèves quittent le masque une fois assis à leur place pour rendre leur repas. Ils remettent le masque pour quitter le bâtiment de la restauration scolaire.
- 4- L'établissement garantit le nettoyage et la désinfection des tables et surfaces touchées par plusieurs personnes dans les salles de classe tous les jours et le nettoyage des sols tous les 2 jours.

LYCEE LALANDE

16 rue du Lycée - BP 301 - 01011 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

☎ 04 74 23 63 55 - 📠 04 74 22 71 04 - ✉ ce.00100131@ac-lyon.fr - 🌐 lalande.elycee.rhonealpes.fr

- 5- L'établissement garantit le nettoyage et la désinfection comme préconisé par le protocole sanitaire officiel des sanitaires.
- 6- L'aération des locaux sera effectuée le matin avant 8H par les personnes d'entretien. Les enseignants présents avant chaque récréation et à 12H procéderont à l'ouverture des fenêtres.
- 7- Les couloirs seront équipés de plusieurs points de désinfection des mains (gel hydroalcoolique). Nous recommandons toutefois aux élèves de se munir de petits flacons de gel pour pouvoir rapidement se désinfecter les mains en cas de besoin.
- 8- Toute personne étrangère au service (parents compris) qui souhaite entrer au lycée doit impérativement se présenter à l'accueil et obtenir l'autorisation de pénétrer dans l'établissement. L'accès à l'établissement se fait impérativement avec un masque.
- 9- Les élèves bénéficieront d'un rappel sur les gestes barrières le jour de la rentrée.

La vie à l'internat :

1. L'internat accueille normalement les élèves et étudiants inscrits. Toutefois, le contexte sanitaire suppose d'adapter les comportements et notamment d'appliquer avec responsabilité les gestes barrière,
2. Les déplacements des chambres aux espaces de travail se font masqués. Les déplacements entre les chambres sont interdits. Nul élève ou étudiant ne doivent se trouver dans une chambre qui n'est pas la sienne. Les étudiants continuent à pouvoir travailler dans les salles prévues à cet effet dans les dortoirs des CPGE
3. La vie collective en chambre se fait en respectant les gestes barrières. Le masque est impératif lorsque la distanciation physique n'est pas assurée. L'accès aux toilettes et aux douches se fait dans l'ordre en s'assurant de ne pas provoquer de situation à risque.
4. Les élèves et étudiants ne se prêtent pas d'objets ou de matériels afin de limiter les contacts.
5. Nous garantissons un nettoyage et une désinfection quotidienne des douches et sanitaires. Au regard des priorités pour assurer les cours et du personnel disponible, je ne peux assurer un nettoyage quotidien des chambres. Nous mettrons à la disposition des internes du matériel de nettoyage et Nous leur conseillons donc de se munir de lingettes nettoyantes qui seront cette année acceptées.

Sachant pouvoir compter sur vous dans le respect d'autrui. Bonne rentrée.

Le Proviseur
Jean-Pierre Schmitt



LYCEE LALANDE

16 rue du Lycée - BP 301 - 01011 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

☎ 04 74 23 63 55 - 📠 04 74 22 71 04 - ✉ ce.00100131@ac-lyon.fr - 🌐 lalande.elycee.rhonealpes.fr